APRÈS ART. 31 N° CL315

## ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2357)

## **AMENDEMENT**

N º CL315

présenté par M. Breton et M. Goasguen

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 31, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.